



<https://usrcgt66.reference-syndicale.fr/>

Publication de l'Union Syndicale des Retraités CGT des Pyrénées Orientales

ÉDITO

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le 19 octobre 1945, le gouvernement provisoire de la République Française institue officiellement, par ordonnance, le "Régime général de la Sécurité Sociale".

A la fin de la guerre, bien que le pays fût exsangue de tout, l'urgence a été de protéger la famille, au travers de chaque individu, de la maladie, de la vieillesse, de la perte d'autonomie.

Si nous nous inspirions du passé pour construire le présent et écrire l'avenir ?

NE PAS REFAIRE LE CNR, MAIS INVENTER LE CNRE ?

« E » comme Environnement

Aujourd'hui l'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine.

L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques, dans le monde, peuvent être attribués à des facteurs environnementaux.

Qualité de l'air
Qualité de l'eau et de l'alimentation
Exposition aux produits chimiques, ondes, bruits, etc.

Cependant :

Rendons hommage à Ambroise Croizat qui, hier, a mis en place la « Sécurité Sociale » et aujourd'hui, nous sommes persuadés qu'avec les connaissances actuelles, il aurait, lui-aussi, lié Santé et Environnement.

Un autre avenir est possible.

Aidez-nous à construire le CNRE
Nous vous attendons pour en débattre

OÙ VA NOTRE SANTÉ ?



L'USD-Santé cgt 66 et l'USF Consultations citoyennes et autres "g 66 vous proposent d'endébats" investis par les " toujours unecampagnepourLA DÉ- les mêmes ont cristallisé les décepti FENSE DE NOTRE SYSTÈMcar au terme de ces processus s'in SANTÉ ET DE PROTECTION les injonctions des dominants, de leur CIALEAu travers d'unques- binets d'expertise privés et de leur te tionnaire ci-joint et des déstructure administrative. en territoire, afin que chacune et chacun exprime ses be

Les expériences de vie et les resse sans-voix peuvent et doivent être p L'épisode deiletjaunesété par le monde syndical et associatif, g une embellie au cours laissé-pour-compte de la République quelle s'exprimaient les déçus de la démocratieprésenta-Notre syndicalisme se veut utile : c tive. semblece quenousvoulonpourque changent nos conditions d'existence.

Voici un un point de situation sur le fonctionnement du service notredépartementcompletà fortevaleurajoutéeles précieux témoignage de celleset ceuxqui subissenten premièreigne,les conséquences de la mondialisation en mode ultra-libéral, pa pénurie de médicaments et l'empoisonnement environnement.



SITUATION ALARMANTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les établissements de santé et d'action sociale du département se retrouvent plongés dans une crise sans précédent, mettant en péril l'offre, la qualité des soins et l'accompagnement des plus vulnérables.

MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES

L'un des défis les plus pressants auxquels font face ces établissements est le manque criant de personnel qualifié. Les médecins, infirmiers, aides-soignants, travailleurs sociaux et autres professionnels administratifs et techniques sont soumis à des conditions de travail extrêmement difficiles, avec des horaires surchargés et un manque de relève entraînant des auto-remplacements répétitifs et réguliers. Cette situation a un impact direct sur la qualité des soins et l'accompagnement prodigués aux usagers, ainsi que sur le bien-être des professionnels de la santé et d'action sociale, qui se retrouvent épuisés et débordés.



INFRASTRUCTURE EN NON-ADÉQUATION AUX BESOINS DE LA POPULATION

En plus du problème de personnel, de nombreux établissements de santé et d'action sociale des Pyrénées-Orientales souffrent d'infrastructures mal adaptées aux besoins actuels. Les équipements médicaux et services sont en nombre insuffisant, ce qui entrave la capacité des professionnels à fournir des soins et/ou des accompagnements efficaces et sûrs.

PRESSIION FINANCIÈRE

La politique économique du gouvernement et l'annonce de restrictions budgétaires par Bruno Lemaire aggravent encore la situation, avec des établissements de santé et d'action sociale sous-financés et incapables de répondre à la demande croissante des citoyens des Pyrénées-Orientales, en termes de soins et de prise en charge. Les restrictions budgétaires imposées par les autorités locales et nationales ont des répercussions dévastatrices sur la qualité des soins, la sécurité des patients et le moral du personnel.



APPEL À MOBILISATION DE LA POPULATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Face à cette situation catastrophique, **les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les syndicats CGT du secteur** appellent à une action urgente de la part des autorités de tutelle. Des investissements massifs sont nécessaires pour renforcer les effectifs, moderniser, multiplier les infrastructures et garantir un accès équitable aux soins de santé et aux services d'accompagnement social et/ou de handicap pour tous les habitants des Pyrénées-Orientales, peu importe le lieu géographique d'habitation, STOP aux déserts médicaux et d'accompagnement.

Il est impératif que les pouvoirs publics prennent conscience de l'urgence de la situation et prennent des mesures concrètes pour soutenir ces établissements vitaux. La santé et le bien-être de la population ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire ou de la loi des actionnaires.

C'EST NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE, NE LE LAISSONS PAS DÉPÉRIR !!!

PAR OLES DE PROFESSIONNELS EN RETIEN AVEC UN INFIRMIER LIBÉRAL

-Aujourd'hui vous êtes infirmier libéral, vous ne l'avez pas toujours été, pouvez-vous en quelques mots vous présenter ainsi que votre parcours dans notre système de santé

-Je suis infirmier depuis 38 ans. J'ai fini mon diplôme d'Études Supérieures en 73 ans et demi. J'ai fait 3 ans de réanimation chirurgicale à l'hôpital, 10 ans d'urgences et ensuite je suis parti 9 ans à l'armée au service de Terre. J'ai fait tous les hôpitaux des armées ainsi que pour revenir en 91 et m'installer en libéral en 97.

-Quelle est la moyenne d'âge de vos patients ? Pratiquez-vous des soins aux patients dépendants ? Si oui ne devez-vous pas dépasser vos forces ? Comment répondez-vous à leurs besoins ?

-La moyenne d'âge se situe entre 80 et 90 ans. Ce sont des personnes dépendantes. On ne passe pas nos tâches, on fait que ça. On est courcier, électricien, plombier, on prend les RDV ; on fait tout.

-Pensez-vous qu'aujourd'hui les actes infirmiers sont appropriés et suffisamment rémunérés sinon qu'est-ce qui manque ?

-Les actes infirmiers ne sont pas appropriés, parce qu'on ne peut pas faire des actes tels que les pansements, qui ne devraient pas être réservés aux médecins. Nous ne sommes pas bien rémunérés, non plus, parce que je dirais pour être précis : quand vous passez le soir chez quelqu'un pour le couvrir, le changer, le mettre en pyjama et voir si tout va bien, vous êtes payés 2,75 € bruts.

-Pensez-vous avoir suffisamment de temps pour accomplir des actes médicaux corrects ?

-Le temps on le prend en fonction des patients que l'on a, heureusement.

-Que pensez-vous de la qualité et de l'offre des soins dans notre département ? Ainsi que la mise en place de la télé consultation ?

-La qualité des soins va en descendant de plus en plus. On ne peut pas hospitaliser les gens lorsqu'ils sont trop âgés. Donc, il y a l'hospitalisation, le souci de toucher les malades. La téléconsultation, ça prend énormément de temps. Les âgées ne comprennent pas. Il faut que l'on soit là pour la téléconsultation et si nous ne sommes pas là, ils ne peuvent pas la faire. Et nous, dans notre travail, on ne peut pas la faire. Ce n'est pas notre métier.

-Vous dites que vous prenez le temps mais cela vous fait-il perdre de la journée ? Quelle amplitude ?

-Je commence à 5h45 et je finis à 19h30 pour finir ma journée vers 19h, soit une amplitude de 13h pour 9h45 de travail journalier.



-Comment voyez-vous l'exercice de votre profession dans l'avenir ? Avec quel accompagnement des patients ?

-Si on continue sur le rythme actuel, je pense qu'il y aura une carence d'infirmiers et infirmières libéraux dans moins de 10 ans.

-Pensez-vous que pour réduire les déficits médicaux dans notre département il serait nécessaire d'aller à la création de véritables centres de santé pluridisciplinaires en relation directe avec l'hôpital ? Je dirais que ce serait une panacée. Mais surtout pas avec des médecins privés parce que cela ne fonctionne pas. Avec des hospitaliers, on peut avoir toutes les spécialités possibles. C'est intéressant. Les centres de santé, c'est l'avenir ; ce serait faire un regroupement au niveau du village. Ce serait l'idéal, mais en aurait de trop. Ce ne serait pas possible.

-À votre avis est-ce que les personnes que vous rencontrez sont couvertes (assurance maladie, mutuelle),

-Dans mon cas, oui. Je n'ai pas de problème. Dans ma patientèle, la plupart sont en ALD, à 100 %. Soit c'est pris en ALD, soit c'est pris en mutuelle. Pas de souci de ce côté là.

-Il semblerait que le gouvernement, par manque de médecins généralistes, propose d'élargir les compétences des infirmiers libéraux. Qu'en pensez-vous ?

-Quelles compétences ? Je pense qu'il y a déjà énormément de choses que les infirmiers libéraux peuvent faire. On ne peut pas faire des ordonnances, mais quelle est la limite ? On ne peut pas faire des ordonnances sur un traitement mélicite, on peut faire une ordonnance pour la pilule pour une femme ou un homme pour tout ce qui est pansements, etc. mais pas sur un traitement mélicite. Je veux bien qu'on soit coordinateur mais il y a des limites.

-Que pensez-vous de la proposition faite par la CGT d'une sécurité sociale intégrale prenant en compte l'ensemble des soins prescrits ?

-Je ne comprends pas la question sur la sécurité sociale intégrale. Les cotisations de la sécu, on les récupère où ? Parce que quand on paye des cotisations, on met tout dessus, ça va être bien !

-Non, parce que si on prend les 80 milliards qu'on a supprimés sur les cotisations sociales patronales, il n'y a plus de déficit.

-D'accord, on ne sait pas tout ça.

-On revient aux cotisations cumulées et à la question de la sécurité sociale intégrale ?

-C'est sûr que cela serait plus facile et je pense que les prix baisseraient. Ça serait bien, même très bien.



(1) L'EXPRESSION COTISATIONS PATRONALES n'est pas autre chose qu'un leurre terminologique car toute cotisation, qu'elle soit qualifiée de "salariale" ou de "patronale", est prélevée sur le montant de la richesse produite par le travail ; les dispenses de cotisations détournent une part de cette richesse au profit de l'entrepreneur.

QUELLE DETTE POUR NOS ENFANTS ?

Le gouvernement, aidé par les médias, essaie de créer un état de panique autour de la dette financière qui mettrait en danger notre avenir. Or, **il faut savoir que le problème de la dette existe depuis près de 5 000 ans et qu'il a toujours trouvé une solution.** Mais ce qui angoisse nos dirigeants, c'est que ces solutions se sont souvent imposées au détriment des détenteurs de capitaux, donc les plus riches. Mais, visiblement, ils s'en sont toujours relevés... et il y a, chaque année, de plus en plus de milliardaires qui continuent à s'enrichir.

La surmortalité de nos bébés est chiffrée par la Société française de néonatalogie à 1 200 enfants par an, avec, pour principales causes, le manque de lits dans les services de réanimation néonatale et la surcharge des maternités.

1 500 à 2 000 morts sont dues à la fermeture des services d'urgence et aux difficultés de fonctionnement dans les SAMU



UNE AUTRE DETTE SEMBLE BIEN PLUS IMPORTANTE POUR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ : LA DETTE SANITAIRE, QUE NOUS ALLONS VRAIMENT LAISSER À NOS ENFANTS.

POLLUANTS ENVIRONNEMENTAUX.

À plus long terme, les dégâts de ces choix politiques sont inéluctables et ne sont même pas chiffrables. Les cancers sont aujourd'hui la première cause de mortalité dans les pays riches – dont une bonne partie sont déclenchés par des polluants environnementaux.

Malgré ces dangers, les arguments financiers l'ont emporté pour continuer à utiliser des pesticides dont la dangerosité ne fait plus de doute. De même, alors que notre cher président incite les Français à faire des enfants, la baisse de la fertilité s'accélère et touche aujourd'hui près de 25 % de la population en âge de procréer, alors que les perturbateurs endocriniens, suspects d'en être la principale cause, continuent à pulluler dans notre environnement.

Cette politique est meurtrière aujourd'hui et le sera encore plus demain

C'est de cette dette qu'il faut se préoccuper dès aujourd'hui

Face à ce constat sans appel, le rôle de l'État est-il d'imposer des plans d'économie draconiens aux services publics ou d'investir dans les domaines essentiels que sont la santé et l'environnement ? Visiblement, le choix a été fait de préserver le marché, ses actionnaires et leurs dividendes.

20 MILLIARDS D'ÉCONOMIES ?

Pour cela, aller chercher l'argent chez ceux qui en ont déjà trop et arrêter de nous imposer des réductions mortifères des dépenses publiques, piocher dans les 170 milliards versés aux entreprises pour soi-disant soutenir l'emploi, et dans les 100 milliards de bénéfices des entreprises du CAC 40 auxquels s'ajoutent les 30 milliards engrangés par les seuls fournisseurs d'énergie pendant la crise, provenant des fonds publics affectés au bouclier tarifaire.

ÉCONOMIES ! Certainement pas sur le dos des multinationales. Le ton a été donné par le ministre de l'économie : pas touche à la fiscalité et voile pudique sur les largesses dont l'industrie chimique n'est pas la dernière à profiter.

Une industrie qui s'est développée dans un cadre libéral à tel point débridé qu'il a permis à celle-ci d'asseoir sa prospérité à la fois sur des activités thérapeutiques (la pharmacie) et des activités pathogénératrices (la fabrication de pesticides dont l'utilisation a été imposée à nos agriculteurs).

Elle rafle des aides qui seraient mieux employées dans un grand projet de prévention sanitaire : la recherche et les subventions en faveur de l'agroécologie.

INSERM et CHU de Montpellier n'ont pas exclu que les pesticides provoquent à terme des malformations chez les enfants et nous avons tous entendu parler de ces curieux pics épidémiologiques en milieu viticole, céréalier autre, que la Mutualité Sociale Agricole n'est pas toujours disposée à reconnaître

Les marges de cette l'industrie atteignent plus de 80 % pour certains produits anticancéreux.

Elle se désintéresse des maladies courantes, délaisse les molécules anciennes : pas assez rentable... au profit de traitements sous monopole de brevets qui concernent des effectifs réduits de patients. Ces cas méritent d'être pris en charge mais le sont à des prix tellement insensés qu'ils menacent notre système de remboursement. Des factures sans rapport avec les coûts réels : l'essentiel de la recherche est issu du TÉLÉTHON et de la recherche publique.

Exemple : un produit proposé à 1,9 million d'euros la dose en France en 2019.

Le prix record absolu par dose d'un médicament est de 3,4 millions d'euros.

PAGE SUIVANTE : PAR OLES DE PROFESSIONNELS.

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT-INDUSTRIES CHIMIQUES

LES RUPTURES DE MÉDICAMENTS

ont atteint, en 2022,

un triste record et ce, malgré les nombreux signaux d'alarme envoyés par les uns et les autres, dont la Fédération des Industries chimiques CGT. Depuis plusieurs dizaines d'années. L'Agence nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) a recensé **plus de 3 700 déclarations de rupture ou de risques de rupture de stock au cours de l'année 2022**, contre 2160 en 2021. La situation ne cesse de se dégrader.

En 2008, n'étaient comptabilisées que 44 ruptures.

En 2023, 37 % des Françaises et des Français déclarent avoir été confrontés à des pénuries de médicaments.

Ces tensions aggravent les risques pour les patientes et patients, incapables de se procurer leurs médicaments, et accroissent les risques d'erreurs. Elles ont aussi un impact majeur sur les conditions d'exercice des médecins, pharmaciens et professionnels de santé.

DÉCLIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE, CONSÉQUENCE DE QUARANTE ANS DE DÉLOCALISATION

80 % des principes actifs sont produits hors d'Europe, surtout en Asie, Chine et Inde, entraînant une dépendance forte pour la production de médicaments : après quarante ans de délocalisation des 485 usines de production, il n'en reste que 245 aujourd'hui. La concentration de la production, notamment de principes actifs, autour de quelques fournisseurs asiatiques provoque des ruptures dans les pharmacies.

LA CRISE SANITAIRE DU COVID, RÉVÉLATRICE DE L'ÉTAT DE NOS INDUSTRIES DE SANTÉ

La crise sanitaire aura eu au moins cet effet positif : mettre sur la place publique la situation réelle de notre outil industriel qui, après 40 ans de délocalisations, nous a fait perdre notre indépendance thérapeutique et notre sécurité sanitaire. Le gouvernement, ne pouvant plus le nier, a été contraint d'annoncer des mesures de réindustrialisation.



UNE SEULE SOLUTION : UNE COHÉRENCE ENTRE POLITIQUE DE SANTÉ ET POLITIQUE INDUSTRIELLE, UN PÔLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Aujourd'hui, il y a de multiples interlocuteurs qui ne communiquent pas entre eux, et dont on ne sait plus quels sont leurs rôles. Les laboratoires privés jouent de ce manque de clarté et font, de fait, ce qu'ils souhaitent, alors même qu'ils sont **très fortement subventionnés**.

Le médicament est encadré par le ministère de la Santé, mais le ministère de l'Économie a aussi son mot à dire sur les prix du médicament assumé par la Sécurité sociale et sur l'industrie via le secrétariat d'État à l'industrie. Il existe aussi une multitude d'administrations : HAS, ANSM, CNS, ARS et autres... Tout cela, au fil du temps, a formé une grande nébuleuse dont on ne connaît plus les responsabilités. **Un pôle public de santé**, pourrait, lui, regrouper, organiser et coordonner la totalité de l'offre de soins en réponse aux besoins de l'hôpital, en passant par la médecine de ville jusqu'au patient, organisant la production et gérant les stocks de médicaments, matériels et dispositifs médicaux.

Le pôle public de santé pourrait être sous tutelle du seul ministère de la santé, avec la Sécurité sociale en chef d'orchestre. La Sécurité sociale regroupe toutes les qualités nécessaires à cette organisation. Elle est aussi la seule à disposer de toutes les données nécessaires sur les volumes consommés, leur rythme et leur localisation. Elle est une instance démocratique avec des représentants des travailleurs sur tout le territoire. Elle pourrait organiser la gestion du pôle en regroupant tous les acteurs, professionnels de santé, collectivités territoriales, représentants des salariés de la recherche et de la production, associations de patients.



Bien que porteuse d'un discours très libéral, l'industrie prospère grâce à l'argent public

RELOCALISATION :

DES DISPOSITIFS INADAPTÉS

la crise sanitaire a imposé au gouvernement d'instaurer des aides à la "relocalisation pharmaceutique". Elles relèvent davantage d'un soutien à la compétitivité des entreprises qu'à la création de nouvelles capacités productives stratégiques. La recherche de toujours plus de rentabilité par les labos s'est faite au détriment de la sécurité de l'approvisionnement des systèmes de santé français/européens.

Ce n'est pas moins de **803 millions d'euros dans le cadre des plans France relance et France 2030** qui ont été octroyés aux industriels de santé avec l'espoir de relocaliser, innover, créer... depuis 2020. Force est de constater que l'on est plus dans les effets d'annonce qu'autre chose. À ces nouvelles aides doivent être additionnées celles existantes de longue date, qui n'ont pas un meilleur bilan, mais que les gouvernements successifs ont pourtant maintenues. L'industrie pharmaceutique est l'un des principaux bénéficiaires d'incitations fiscales et d'aides publiques en France, notamment, du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), soit 710 millions d'euros. Le CIR représentait en 2015 une exonération d'environ 19 % de l'impôt dû par les entreprises pharmaceutiques. En 2021, il représentait 34 %.

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) N'EST QU'UN OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE POUR LES INDUSTRIES DE SANTÉ, IL NE SE TRADUIT QUE PAR L'AUGMENTATION DES PROFITS DES LABOS.

IL EST ÉVIDENT QUE SI L'ON VEUT RETROUVER NOTRE INDÉPENDANCE THÉRAPEUTIQUE ET NOTRE SÉCURITÉ SANITAIRE, RELOCALISER EST INDISPENSABLE MAIS PAS SEULEMENT LA PRODUCTION EN TANT QUE TELLE. IL FAUT RELOCALISER TOUTE LA FILIÈRE QUI PERMET D'ARRIVER À LA PRODUCTION DU PRODUIT FINI.

POUR L'EXEMPLE, DOLIPRANE ET EFFERALGAN SONT PRODUITS EN FRANCE, MAIS ON NE FABRIQUE PLUS EN FRANCE LA MATIÈRE ACTIVE (PARACÉTAMOL) QUI EMPÊCHE LA DOULEUR.

PERTE D'AUTONOMIE ET HANDICAP

Les discussions sur le thème de la mort dans la dignité vont bon train. Mais quid des moyens mis au service de la fin de vie dans la dignité ?

A-t-on vraiment la volonté de donner à toutes les personnes dépendantes le droit d'accéder à une aide à domicile ou à l'hébergement, conformément à l'idée suivant laquelle la société a le devoir de les prendre en charge ?

"LOI GRAND ÂGE " AJOURNÉE

2019 : le rapport Libault préconise (comme les précédents), d'accroître les salaires pour améliorer l'attractivité des métiers, augmenter le nombre de soignants par résident en Ehpad, réduire le reste à charge et mettre un terme aux contrôles laxistes concernant la qualité des soins. On nous promettait un grand texte, marqueur social du quinquennat.

À SA PLACE, UNE CINQUIÈME BRANCHE ...DÉBRANCHÉE DE L'ASSURANCE-SANTÉ !

LA LOI DU 6 AOÛT 2020, prorogée par les lois de financement suivantes, acte la création d'une 5ème branche de la Sécurité sociale et d'un " 5ème risque ", en dehors des branches maladie, vieillesse, famille, recouvrement.

Pourquoi compartimenter santé et perte d'autonomie ?

Celle-ci peut-elle se concevoir sans une approche globale de santé ? Pourquoi en irait-il autrement qu'avec les risques acci-

SÉPARATISME SANITAIRE. DES IDÉES DERRIÈRE LA TÊTE : UN ÉNORME PAQUET-CADEAU HANDICAP + GRAND-ÂGE

Concert de louanges notamment entonné par mutuelles assureurs qui apprécient le passe-passe budgétaire qui va soulager leurs finances et grossir les rangs des souscripteurs de contrats d'assurance privée inquiets des surprises que réserve le système. Rétrécissement des missions de l'assurance-maladie financée par la cotisation sur masse salariale... dans le pur respect du dogme : ne pas compromettre l'insolente prospérité de la grande entreprise et pour cela, **fiscaliser une part croissante des financements de la santé : davantage de CSG, de CRDS, de CASA et aussi d'impôts locaux mobilisés pour compléter APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap) !**

BIEN GÉRER LA DÉPENDANCE : UN COÛT EXORBITANT ?

MOINS D'UN DEMI POINT DE PIB !

La loi de financement 2024 n'a prévu pour la branche autonomie qu'un financement additionnel de 2,6 milliards d'euros.

2021 : une dépense totale de 27 milliards d'euros, soit un petit 10 % du Produit Intérieur Brut (7,3 % pour les dépenses de santé de la Sécurité sociale)

2022 : le livre de Victor Castanet, Les Fossoyeurs, dénonce maltraitances et rationnement de la nourriture dans les établissements de la chaîne Orpée.

Projection 2050 : 549700 habitants dans les PO.

Part des 65 ans ou plus : 34,1% contre 23,2 % en 2013.

En 2015, les personnes âgées de 75 ans ou plus représentaient 11 % de la POPULATION RÉGIONALE ; cette proportion atteindrait 16 % en 2040, avec une hausse de 60 % du nombre de personnes âgées dépendantes de plus de 75 ans ou plus, soit 472 000 seniors supplémentaires en 25 ans.

82 % des personnes âgées dépendantes seraient prises en charge à domicile en 2040



POUR UNE APPROCHE GLOBALE DES QUESTIONS DE SANTÉ :

- INCORPORER PERTE D'AUTONOMIE ET HANDICAP À LA BRANCHE MALADIE EXISTANTE.
- RÉTABLIR LE FINANCEMENT INTÉGRAL PAR LES COTISATIONS APPLIQUÉES À LA PRODUCTION DE RICHESSES : FIN DE LA CSG ET LA RDS SUR RETRAITES ET REVENUS D'ACTIVITÉ !
- CONTINUER DE METTRE À CONTRIBUER LES REVENUS DE CAPITAUX PAR LA CSG ET AUTRES DISPOSITIFS FISCAUX.

Propositions de la CGT

- Droit universel de compensation de la perte d'autonomie
- Pour tous les âges
- Aide personnalisée
- Évaluation indépendante, pluridisciplinaire et commune à tous les intervenants
- Réponse de proximité dans un cadre national

Une « grande Sécu » pour rembourser à 100 % les tarifs conventionnés, sans l'intervention d'une complémentaire. Fonctionnement qui n'a pas cessé de faire ses preuves en Alsace et en Lorraine serait-il utopique ? La Cour des comptes et le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie (HCAAM) ont évalué à 5,4 milliards d'euros l'économie de coûts de gestion qui en résulterait. Une réforme qui profiterait aux 80 % les moins riches en tournant le dos à la logique gestionnaire, qui, sous couvert d'économies, combine gabegie et renoncement aux soins.

Cette année-là se dessine aussi une nouvelle stratégie : favoriser le maintien à domicile et geler le nombre de places en Ehpad. Mais pour soigner chez des personnes ayant des besoins lourds il faut prévoir plus d'aides et de personnes plus qualifiées car jusqu'ici cela n'est le plus souvent possible qu'avec l'assistance d'un proche – souvent une femme – qui sacrifie son travail et ses droits à la retraite.

Soulager ou remplacer les aidants bénévoles et revaloriser les qualifications et les salaires nécessiterait d'ici 2040 une augmentation des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de 6,4 milliards d'euros et une hausse de 1,4 milliard d'euros du budget global des EHPAD, soit au total moins d'un demi point de PIB.

DANS LES ANNÉES 80, LA CGT A CRÉÉ UNE STRUCTURE DANS LAQUELLE LES SALARIÉS, UNE FOIS À LA RETRAITE, POURRAIENT OCCUPER LEUR NOUVEAU TEMPS LIBRE À FAIRE LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS, "LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS"

NOTRE ASSOCIATION A CRÉÉ PLUSIEURS COMMISSIONS POUR FACILITER LE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉVÈNEMENTIEL COMMUNICATION ET LOISIRS SPORTS ET DÉTENTE

ÉVÈNEMENTIEL

Nous sommes 11 adhérents de LSR réunissons environ tous les deux mois pour organiser plus particulièrement les récurrents de notre association :

La remise des cartes qui a eu lieu le dernier (galette des rois et superbe soirée). La journée internationale du **8 mars**.

Et pour ceux à venir :

Les **13 et 14 juin** : rencontres inter-LSR à Agde,

Le **15 septembre** : la Ronde Céretane avec et/ou repas,

Le **28 septembre** : la fête de la CGT à Perpignan comme d'habitude, nous proposerons des gâteaux dans notre stand,

Pour le **1^{er} octobre**, journée des personnes âgées nous souhaitons organiser une manifestation dans le cadre de la semaine bleue,

Le **3 octobre** : petit séjour d'une journée au village du Somail sur le Canal du Midi avec croisière, visites puis repas,

Le **12 octobre** nous présenterons nos activités d'association et ses activités au salon « Valeurs en fête », salon des nouveaux arrivants

Le **17 novembre** : notre grande riflette à Elne, un après midi récréatif ouvert à tous.

Voilà un aperçu des activités proposées par notre commission en gardant toujours le sourire la bonne humeur et le souci de la solidarité.

LOISIRS SOLIDARITÉ des RETRAITÉS



CONTACT

8, rue de la

GARRIGOLE

Maison de

syndicats

66000 Perpignan

Courriel

lsr66payscatalan@gmail.com

mail.com

Tel : 06.72.71.61.96

Site :

<https://lsr66.fr/>



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Statut de la Femme : 8 mars 2024, une date exceptionnelle. Inscription de la liberté d'avortement dans la Constitution. Différentes manifestations en faveur des femmes dans le monde. Mais des droits toujours à conquérir avant de réaliser une véritable égalité homme-femme : les conditions de vie, les salaires, le partage des tâches et LSR 66 a toute sa place pour participer à ces objectifs.



Ce 8 mars 2024 la soirée s'annonçait d'une grande douceur. Nous avons rendez-vous à RIVESALTES, qui a vu son ancien camp militaire fondé en 1875 servir de lieu d'interdiction des derniers conflits européens pour les populations qualifiées d'indésirables : républicains espagnols, Juifs, Tziganes, Harkis et tous ceux que les régimes totalitaires ont expulsés. C'est dans le ventre de ce mémorial enterré que survit la mémoire grâce aux témoignages de toutes les époques d'occupation des lieux. L'atmosphère y est très respectueuse, de découvertes et aussi d'horreurs.

Nous devons y rencontrer Nicole REY, Présidente de la délégation territoriale des Pyrénées-Orientales. Mais de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Ce soir là, Nicole REY devenait conteuse. Elle avait choisi l'œuvre de Marguerite DURAS, féministe malgré tout. L'appel d'un jour s'agissait presque d'un journal intime. L'amphithéâtre bruissait tel une ruche impatiente. 1945 - Marguerite DURAS nous confie ses attentes, ses espoirs, ses désillusions, tout son quotidien en attendant le retour de l'être aimé. Ce dernier sera évacué des camps, la mort, de Dachau, in extremis. L'émotion était palpable tant l'écriture et la dictée ont été cueillis dans ce lieu chargé de tant de drames. La Douleur résonnait partout dans le bâtiment.

CULTURE ET LOISIRS

La commission composée de 14 personnes, pour "mission" de mettre la culture à la portée de toutes et tous, mais aussi de permettre à un plus grand nombre d'avoir des activités de loisirs.

Cela passe par un atelier d'écriture où les "plumes" les plus affînées rivalisent sur des textes originaux ou bien par la rencontre d'autrices ou auteurs déjà confirmés.

Mais c'est aussi la découverte d'un musée comme le musée Rigaud de Perpignan par exemple. Ou celle de la flore méditerranéenne.

Sur un ou plusieurs jours, notre association propose ce que nous pouvons appeler du "culturel". C'est-à-dire de passer de l'activité viticole d'une cave privée (château Cal) à la découverte d'une miellerie à Ortaffa, du Midi, de Carcassonne, pour finir par un en Ariège. Nous pouvons aussi rajouter des spectacles musicaux et des rencontres.

Maïs tout cela ne fait pas oublier à notre association les maux de notre société. C'est cette orientation que LSR 66 participe à la Culture de Paix et programme des activités où est rappelée l'histoire de notre pays dans ses aspects les plus sombres : la Résistance, la Déportation...

SPORTS ET DÉTENTE

des dans notre département

Depuis la période dite du "covid", nous avons instauré des rendez-vous chaque semaine, afin de pouvoir échanger, pratiquer une activité physique, mais aussi découvrir le patrimoine historique de notre département.

Chaque mercredi, les adhérents se retrouvent dans la joie et la bonne humeur, pour les balades sélectionnées par la Commission.

Dernièrement à Sorède, Argelès, Corbère, Elne... Chacun peut s'y retrouver, plaine, bord de mer, petite montagne.

Nous profitons également de ces balades pour découvrir les différentes productions du département, en visitant par exemple des caves ou des entreprises dont le nom est lié au patrimoine.

Pour les plus "sportifs" est proposée chaque mois une balade plus sportive. Pour finir les balades, nous déjeunons ensemble, bien sûr, la partie de pétanque. Quel plaisir de manger d'abord au bord d'un lac en face du Canigou.



Association d'information et de défense des consommateurs

INformation

DEfense

COsommateurs

SALariés

(privés d'emploi, retraités)

Syndiqué à la CGT

Tu es adhérent à INDECOSA CGT

INDECOSA, c'est où et quand ?

Permanence ouverte tous les

Mardis matin de 9h à 12h

Jeudis après-midi de 14h à 17h

Maison des syndicats CGT
8 rue de la Garrigole - 66000 Perpignan

04-68-35-50-88

indecosa66-cgt@orange.fr

90 % DES MEDIA TÉLÉVISÉS
PAR
LA FINANCE
Soutenons la presse et les
travailleurs sans lesquels la
finance ne serait rien



Le magazine des retraité(e)s
Vie nouvelle

AU SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO DE

Actualités

- 04. IVG. Une date entre dans l'histoire
- 06. Les raisons de la colère
- 07. Dans les coulisses de la formation des prix agricoles

10 - 20 notre dossier

FEMMES

- Elles ne seront plus jamais invisibles • La Cgt face aux violences sexistes et sexuelles
- Retraitées victimes des inégalités • Les rapaces au féminin • Désobéissance civile • Maryse Dumas: « Le féminisme est d'abord un combat de justice sociale pour l'égalité. »

International

- 22. Ces Nobel-Es

Société

- 24. Santé. Trop souvent oubliées
- 26. Militants de la Sécurité sociale
- 28. #MeToo: un mouvement mondial et social

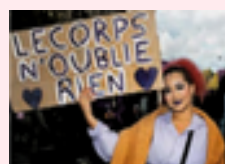
- 29. Abonnements partagés

Vie syndicale

- 30. 1524 syndic'acteurs
- 31. Une secrétaire d'UFR engagée

LSR

- 32. Une association au cœur du bassin gazier



Pratique

- 56. Consommation et cancer - Dangers des cosmétiques
- 58. Juridique. Assurance vieillesse spécifique des aidants - Délégation de pouvoir
- 60. Chiffres en bref
- 62. Les lecteurs nous écrivent - Petites annonces - Mémoire ouvrière

- 32. Une association au cœur du bassin gazier

Magazine

- 34. Rencontre avec... Helena Noguerra
- 36. Mes compagnes au fourneau
- 38. La langue parle son époque
- 40. Le jardin de grand-mère
- 42. Descente en masculinisme ou l'égalité attaquée
- 44. Artistes de l'ombre

- 46. Les Funambules: la voix aux femmes
- 48. Avec elles, Augustine et Maria
- 50. Mots fléchés
- 51. Résistantes
- 52. À vos marque-pages
- 54. Justine Triet: anatomie d'un succès
- 55. Marie-Paule Belle ReBelle - Jazz au féminin

VIE NOUVELLE

ABONNEMENT à VIE NOUVELLE (6 NUMÉROS PAR AN)

Nom-prénom

Adresse

Dernière profession

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (15,50 €) à Vie Nouvelle 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

QUESTION : RETRAITÉ ET SYNDIQUÉ, EST-CE BIEN RAISONNABLE ? Mais tirer un trait sur une carrière ce n'est pas se détacher de la société ; le " corporatisme gris " est source de fracture intergénérationnelle, alors que le syndicalisme nous lie au sort de l'ensemble de la population de ce département, car les actifs d'aujourd'hui sont les retraités de demain

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **Je rejoins les retraités CGT**

Nom ➤ Prénom ➤
Adresse ➤
Code postal ➤ Ville ➤
Branche professionnelle d'origine ➤

Être syndiqué-e en activité
c'est défendre ses conditions
de travail et par delà ses
conditions de vie

Être syndiqué-e en retraite
c'est continuer à défendre ses
conditions de vie !

Important : adresse électronique

Pour être informé
Pour entretenir le lien avec le syndicat
Pour donner du sens à l'adhésion

@

Les droits sociaux sont notre capital. Nous ne pouvons pas rester indifférents à sa déperdition

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ : en application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations sont destinées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

expression des informations pour donner accès à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

ans groupes privés. la CG bat pour un monde plus juste et plus respirable et vous remercie donc de

Pensez plutôt à contribuer à la diffusion de ce document avant qu'il soit détruit dans le respect des recommandations environnementales.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP

